VILLE DE PARIS

INFORMATION
D24SGVP-009608

Exercice du droit de préemption urbain, sur l'immeuble situé 1O, square DESNOUETTES, à Paris 15e

La Maire de Paris

Vu les articles L.300-1, L. 210-1, L. 211-1 et suivants et L. 213-1 et suivants du code de l'urbanisme,

Vu la délibération du Conseil de Paris n° DU 2006-127 des 16 et 17 octobre 2006 instaurant le droit de préemption urbain sur les zones U du plan local d'urbanisme et sur les périmètres des plans de sauvegarde et de mise en valeur du Marais (3e et 4e arrondissements) et du 7e arrondissement ;

Vu les délibérations du Conseil de Paris n° 2011 DLH 89 des 28, 29 et 30 mars 2011 et n° 2015 DLH 19 des 9 et 10 février 2015 ayant respectivement approuvé et modifié le Programme Local de l'Habitat en vigueur ainsi que le cadre des actions à mettre en œuvre pour le mener à bien ;

Vu la délibération du Conseil de Paris du 3 juillet 2020 délégant à la Maire de Paris la compétence pour l'exercice des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme ;

Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie de Paris le 10 juin 2024 et portant sur un immeuble situé 10 square Desnouettes, Paris 15e, cadastré section BJ 53, appartenant à la société par action simplifiée INDIVISION PATRIMOINE représentée par la société VPF représentée par monsieur Fabrice PAGET-DOMET, président ;

Vu l'avis du Service Local du Domaine de Paris du 6 mai 2024 ;

Considérant que cet immeuble est situé dans le 15e arrondissement, caractérisé par un taux de logements sociaux de 20,5% 1er janvier 2023. Or, l'accroissement de la part de logements sociaux constitue un des objectifs de la politique de l'habitat dans cet arrondissement afin de se rapprocher du seuil de 25% de logements sociaux imposé par l'article L302-5 du code de la construction et de l'habitation ;

a, par décision du 9 juillet 2024, exercé le droit de préemption urbain, au prix déclaré dans la déclaration d'intention d'aliéner de 10 100 000 € en valeur « occupé », sur l'immeuble situé :

1O square DESNOUETTES, Paris 15e

en vue de réaliser un programme comportant 18 logements locatifs sociaux.

Pour la Maire de Paris et par délégation
La Secrétaire Générale de la Ville de Paris

Marie VILLETTE

Date de mise en ligne : le 11 juillet 2024